

La responsabilité des laïques dans l'action sociale

Maurice Roy

Volume 12, numéro 4, octobre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022521ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022521ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Roy, M. (1957). La responsabilité des laïques dans l'action sociale. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 12(4), 405–408.
<https://doi.org/10.7202/1022521ar>

Résumé de l'article

Le 22 septembre 1957, S.Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, prononçait le sermon à l'occasion de la messe traditionnelle qui précède le congrès annuel de la CTCC. Il a précisé le rôle des laïques catholiques dans l'action sociale.

Si l'on tient compte du fait que les syndiqués à qui il s'adressait devaient discuter au cours de ce congrès de l'orientation de leur groupement avec des modifications de structure et même une affiliation éventuelle au CTC, les paroles du primat de l'Eglise canadienne prennent une résonance particulière. Les principes rappelés ne sont pas nouveaux, mais ils sont appliqués à un moment important dans l'évolution du mouvement ouvrier catholique de notre pays. Voilà pourquoi nous avons cru opportun de publier les principaux passages de cette allocution.

Après avoir précisé la nature de l'Eglise, corps mystique du Christ, communauté vivante dans laquelle chacun des membres a une part active dans son édification et où chacun a sa part d'initiative que rien ne saurait remplacer, S.Exc. Mgr Roy poursuit.

promouvoir leurs intérêts professionnels, pour faire valoir leurs légitimes revendications économiques et sociales, les travailleurs doivent s'unir dans de solides organisations professionnelles. L'Eglise a, depuis Léon XIII, d'immortelle mémoire, proclamé le droit des ouvriers « de s'unir en association afin de pourvoir à leurs intérêts ». Les circonstances présentes rendent encore plus pressante et plus impérieuse l'obligation pour les ouvriers, comme pour les patrons d'ailleurs d'exercer ce droit.

Puis en parlant aux patrons: « Sans doute il n'appartient pas aux patrons d'organiser les syndicats ouvriers et encore moins de s'immiscer dans leur vie propre; toutefois comme tous les citoyens désireux de promouvoir un ordre social chrétien, ils ont la responsabilité de contribuer à leur développement et à leur stabilité ». (333)

Enfin, au sujet de l'Etat: « Le droit d'association est un droit fondamental pour les travailleurs. Il est octroyé par la nature même. L'état a le devoir de protéger ce droit et d'en faciliter l'exercice. Aucun pouvoir ne peut le contester à quelque catégorie de travailleurs que ce soit, du moment que rien, dans une association donnée, ne s'oppose au bien commun et à la sécurité de l'Etat. (174)

Ces quelques lignes extraites d'un long document ne touchent que les principaux points du problème très complexe; mais elles suffisent à montrer que les Evêques n'ont pas craint de l'étudier et d'en donner la solution à la fois la plus précise et la plus concrète. S'il y a des erreurs et des injustices à déplorer, ce n'est pas parce que les Evêques n'ont pas parlé; c'est seulement parce qu'on ne les a pas toujours écoutés. Leur enseignement n'a pas changé; aussi leur parole est-elle aussi vivante aujourd'hui qu'elle l'était hier.

M'adressant maintenant aujourd'hui tout spécialement à vous, chers ouvriers, je me permets d'insister sur vos responsabilités. Un ordre social où règneraient la justice et la charité ne peut être réalisé sans votre loyale et généreuse collaboration. Il faut que votre foi soit éclairée par l'enseignement de l'Eglise et qu'elle inspire tous vos actes; que vous mettiez bien dans votre vie et dans votre foyer chrétien que vous voulez faire régner partout; que vous soyez unis entre vous et avec toutes les autres classes de la société. Rappelez-vous encore les paroles de Léon XIII: « Nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à améliorer le sort du peuple, ni à entreprendre des oeuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiratrice, pour compagne et pour appui... »

2) LA RESPONSABILITE DES LAIQUES DANS L'ACTION SOCIALE

Le 22 septembre 1957, S.Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, prononçait le sermon à l'occasion de la messe traditionnelle qui précède le congrès annuel de la CTCC. Il a précisé le rôle des laïques catholiques dans l'action sociale.

Si l'on tient compte du fait que les syndiqués à qui il s'adressait devaient discuter au cours de ce congrès de l'orientation de leur groupement avec des modifications de structure et même une affiliation éventuelle au CTC, les paroles du primat de l'Eglise canadienne prennent une résonance particulière. Les principes rappelés ne sont pas nouveaux, mais ils sont appliqués à un moment important dans l'évolution du mouvement ouvrier catholique de notre pays. Voilà pourquoi nous avons cru opportun de publier les principaux passages de cette allocution.

Après avoir précisé la nature de l'Eglise, corps mystique du Christ, communauté vivante dans laquelle chacun des membres a une part active dans son édification et où chacun a sa part d'initiative que rien ne saurait remplacer, S.Exc. Mgr Roy poursuit :

Le rappel de ces vérités nous semble nécessaire pour comprendre que, dans l'Eglise, les membres ont chacun une fonction spéciale en vue du bien de l'ensemble

et que les laïcs ne sont pas des êtres passifs, des être diminués, sans largeur de vue, sans initiative, sans conscience de leurs responsabilités, attendant toujours qu'on leur commande, qu'on leur dise en tout ce qu'il faut penser. Au contraire, chacun doit porter en lui-même la connaissance et l'amour du corps tout entier, et apporter consciemment la contribution qui lui est demandée. C'est l'Eglise entière qui doit être présente en chaque chrétien et vivre en lui. C'est non seulement une coopération à la même entreprise, mais une communion des esprits et des coeurs à la pensée directrice de l'ensemble.

Il ne faut pas se représenter l'Eglise sur le plan des sociétés d'origine humaine, si on ne veut pas la défigurer. Ce ne sont pas les chrétiens qui en se réunissant forment l'Eglise: c'est plutôt l'Eglise qui fait les chrétiens. Tous n'y jouent pas le même rôle, n'y sont pas sur le même plan. Il y a une hiérarchie visible et extérieure, instituée par Jésus-Christ. L'autorité qu'elle reçoit, elle la partage avec le Christ. Jésus-Christ reste la tête de l'Eglise; il reste le chef qui l'instruit, la sanctifie et la dirige. Quand les membres de la hiérarchie agissent dans l'exercice du pouvoir qu'il leur a confié, c'est l'action du Christ qui vous atteint par eux. C'est son action enseignante, son action sanctifiante, son commandement. C'est donc ce lien particulier avec le Christ qui donne son sens à l'autorité dans l'Eglise. L'attachement du catholique à ses chefs n'est donc pas fondé sur le besoin d'un appui humain. Il a sa source dans la volonté de se soumettre au Christ, de rester sous son action sanctificatrice, et illuminatrice, de savoir ce qu'il attend de nous, quelles sont ses volontés sur nous.

La présence de la hiérarchie dans l'Eglise et son rôle nécessaire ne condamnent pas le chrétien à la passivité. Loin de là, il doit prendre des initiatives qui seront sa contribution à l'avancement du règne de Dieu. Ce n'est pas là une concession faite à son besoin de liberté ou d'indépendance. Il faut qu'il se mette au service du Christ aussi bien par son initiative que par son esprit d'obéissance. C'est une faute de ne pas vouloir obéir; c'en est une autre de ne pas vouloir entreprendre dans l'Eglise et pour l'Eglise ce dont on est capable. Qu'elle soit inspirée par la paresse ou l'insouciance, par la crainte des responsabilités, cette attitude qui consiste à toujours attendre une requête de la hiérarchie pour se mettre en mouvement n'est pas digne d'un vrai chrétien.

Il est un terrain sur lequel l'initiative chrétienne est particulièrement nécessaire. surtout de la part des laïques. C'est lorsqu'il s'agit de découvrir, d'inventer des moyens pour faire passer dans les faits sociaux, politiques, économiques, les exigences de la doctrine chrétienne. Là surtout, le rôle de la hiérarchie n'est pas de dicter d'avance des solutions, mais seulement de contrôler et au besoin, de rectifier celles que les chrétiens laïques auront élaborées, de repousser les solutions trop déficientes, de signaler les éléments de la doctrine qui semblent oubliés, etc. Et c'est dans les périodes où le monde se transforme, où les conditions de vie se renouvellent à une cadence accélérée, que cette activité du chrétien est plus indispensable que jamais. Cette initiative des chrétiens doit être acceptée comme un élément normal dans la vie de l'Eglise. Elle revêt aujourd'hui un caractère d'urgence. Quand elle manque, il y a une fonction de l'Eglise qui n'est pas assurée et l'action de la hiérarchie, si vigilante soit-elle, ne peut y suppléer. C'est ce qui faisait dire à Sa Sainteté Pie XII: « Les responsabilités du catholique ont toujours et de tout temps été grandes, comme le prêchait l'Apôtre des Gentils aux premiers fidèles... Cependant, aujourd'hui, la responsabilité des hommes catholiques paraît plus grande encore que jadis, étant donné l'organisation plus poussée de la société et le rôle que chacun est appelé à y jouer... regardez le champ d'action: il est immense; et le travail, très urgent. Avant tout il importe raviver et de renforcer cette conviction; les hommes catholiques, pour être des catholiques d'action, doivent être sincèrement, pratiquement catholiques, dans leur foi et leur conduite ». (Pie XII, 10-12-50.)

En même temps qu'elles vous éclairent sur vos responsabilités, ces paroles de Pie XII doivent vous faire comprendre quelles doivent être les relations de votre mouvement syndical avec l'Episcopat. Il appartient aux Evêques de vous enseigner la doctrine sociale de l'Eglise, non seulement dans les termes généraux choisis par le Pape pour parler à l'Eglise universelle, mais aussi avec toutes les précisions

que peut demander son application dans les conditions propres à notre pays et à cette province. Ils l'ont fait dans plusieurs documents importants et particulièrement dans leur lettre pastorale sur le problème ouvrier, qui, ainsi que je vous le rappelaï récemment, garde sa valeur et son actualité.

D'autre part, l'Eglise ne peut vous dicter dans le détail les mesures concrètes que vous devez prendre pour tout ce qui regarde la protection et l'avancement de la vie professionnelle. Elle ne fixe pas les échelles de salaire à demander dans les conventions collectives, elle ne détermine pas sur quel point il faut faire une revendication à tel ou tel moment, elle vous laisse le soin de décider s'il y a lieu, dans un cas donné, de déclarer une grève. Dans ce domaine de plus en plus complexe et spécialisé de la vie professionnelle, l'Eglise vous laisse prendre vos responsabilités et elle ne craint pas de vous rappeler, avec Notre Saint Père le Pape, que « la responsabilité des hommes catholiques paraît plus grande encore que jadis ».

Peut-être avez-vous eu l'impression, à certains moments, que l'Episcopat s'intéressait moins à votre action syndicale, parce qu'il intervenait moins souvent que vous ne le désiriez. Si vous vous êtes laissés gagner par ces sentiments, c'est que vous n'avez pas assez bien observé que la maturation de votre mouvement et la complexité de la vie sociale rendent les interventions de la hiérarchie moins nécessaires ou moins opportunes et exigent que vous assumiez vos responsabilités d'hommes catholiques d'une façon plus complète. Dans les premières années de votre mouvement syndical, la hiérarchie et le clergé durent jouer un certain rôle de suppléance en plus de s'acquitter de la mission qui leur revenait d'enseigner la doctrine de l'Eglise. Il s'agissait alors non seulement de rappeler les grands principes de la morale mais d'aider les ouvriers alors insuffisamment pourvus de techniciens et de chefs, à organiser leurs syndicats et à s'orienter au milieu de problèmes nouveaux pour eux. Cette période de la première croissance est passée. Votre mouvement a atteint l'âge adulte. La juste liberté que vous proclamez volontiers pour ce qui regarde le choix des moyens à prendre dans le domaine de la profession, l'Eglise est la première à la reconnaître. Vous devez donc avoir le courage de prendre vos décisions; vous devez également en accepter la responsabilité et ne pas céder à la tentation de rendre l'Eglise responsable après coup des mesures qu'elle ne vous a pas dictées et que vous avez eu raison de prendre seuls. C'est là une obligation qui découle de votre maturité. Vous avancez sur un terrain difficile; vous pouvez, comme tous les autres, faire des erreurs; vous pouvez même à l'occasion, après avoir fait preuve de la plus grande prudence, aboutir à un échec. Vous saurez virilement faire face aux revers comme au succès, vous inspirant fidèlement de l'enseignement de l'Eglise pour prendre toutes vos responsabilités sociales.

Faut-il vous rappeler enfin que si l'Eglise vous laisse libres, elle ne se désintéresse pas de vous. Bien loin de là, si elle ne vous dicte pas tout ce que vous devez faire, elle compte d'autant plus sur vous pour trouver les solutions concrètes qu'exige une vie professionnelle vraiment chrétienne; elle vous charge de faire passer dans les faits la doctrine dont elle vous a tracé les grandes lignes.

Si tous les catholiques qui ont accepté des responsabilités dans la vie sociale et la vie publique s'efforçaient sincèrement d'appliquer cet enseignement de l'Eglise, le climat social dans notre province serait meilleur, les institutions mieux adaptées aux besoins des hommes et les conflits sociaux moins fréquents et moins âpres. La tâche qui vous reste à accomplir est immense et vos responsabilités considérables. Allez de l'avant et prenez courageusement les initiatives que vous suggère cet enseignement social de l'Eglise.

Soyez persuadé que vos évêques continuent de vous accorder la même attention que dans le passé et souhaitent ardemment maintenir les relations de confiance qui les ont toujours unis aux dirigeants de votre mouvement. Vous devez être convaincus que c'est à travers la conscience et l'action des catholiques que l'enseignement de l'Eglise doit transformer notre société et la rendre plus vraie, plus juste et plus fraternelle. Vous devez toujours poursuivre les objectifs profanes qui définissent d'abord votre mouvement en y imprimant le caractère de votre christianisme. Vos attitudes, vos paroles, vos publications doivent vous faire recon-

naître sans doute comme des syndicalistes avertis et compétents mais aussi comme des catholiques animés de l'esprit de vérité, de justice et de charité.

Nous avons voulu vous rappeler les liens qui nous unissent tous dans la grande communauté qu'est l'Eglise pour vous aider à mieux comprendre que le rôle de la hiérarchie et la mission des laïcs sont complémentaires et doivent toujours être exercés selon les règles d'une étroite collaboration et d'une confiance réciproque. Nous avons cru opportun d'attirer votre attention sur vos larges responsabilités de chrétiens pour que votre action syndicale soit, avec encore plus d'intensité, une contribution à l'avancement du royaume de Dieu dans le monde du travail.

Nous ne saurions trop souligner la nécessité de maintenir entre nous des relations empreintes de confiance et d'amitié. Le bien de l'Eglise exige cette collaboration: prêtres et évêques ont besoin de connaître vos aspirations et vos difficultés pour mieux s'acquitter de leurs charges pastorales; d'autre part, vous devez être attachés à votre clergé afin de faire vôtres les préoccupations de l'Eglise et rester pleinement unis à l'autorité instituée par le Christ pour la sanctification et le gouvernement de la communauté chrétienne. Nous n'aurions pas assez confiance en vous si nous demandions à des chrétiens qui ont à cœur de remplir leur difficile et féconde mission en édifiant dans ce monde, avec l'aide du Tout-Puissant, une maison plus digne des hommes.
